



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Comité de direction du MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze octobre à dix-sept heures, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au bureau d'Orthez, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 28/09/22 - Nombre de membres convoqués : 14 titulaires
Quorum à 8 membres

Etaient présents :

Collège élus : Madame Valérie CAMPAGNE IBARCQ, Madame Céline LEMBEZAT, Monsieur Christian LOMBART, Monsieur Gérard DUCOS, Madame Nathalie DUPLEIX, Monsieur Frédéric GOUAILLARDOU

Collège représentants professionnels : Madame Delphine CHERITI, Madame Rebecca JACKSON, Monsieur Didier CORRE

Etaient excusés : Monsieur Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Madame Gisèle BORDENAVE, Monsieur Jean-Bernard LACAVE

Membres participants à la réunion : 09

Soit nombre de suffrages exprimés : 09

Objet : Budget Primitif 2022 : décision modificative n°2

Les membres du comité de direction ont reçu avec la convocation le tableau de présentation du projet de la décision modificative n°2.

La proposition de décision de modification présentée fait apparaître **POUR LA PARTIE FONCTIONNEMENT :**

En RECETTE de fonctionnement :

Au chapitre 70 : Ventes de Produits

Compte 7088 : Autres produits d'activité annexe : + 5000€ : il s'agit des recettes commerciales d'accueil des groupes, des ventes de séjours packagés pour individuels et de tous les produits touristiques créés par l'OT, vendus cet été

Au chapitre 013 : Atténuation de charges

Compte 6459 : Remboursement charges sécurité sociale et prévoyance : + 2 500€ : il s'agit des remboursements d'arrêts maladie au 26/09/22

Au chapitre 74 : Subvention d'exploitation :

Compte 7471.1 : Contribution CCLO : -18 600,08€ : modification de la subvention de la CCLO au regard de la délibération de la CCLO du 26 septembre 22

Compte 7471.8 : Autres emplois aidés : + 4 660,62€ : aides de l'Etat concernant l'apprentissage

Au chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :

753 : Reversement taxe de séjour : + 19 090,35€ : reversement du complément de la taxe de séjour de l'année 2021 (versement en année N+1), au regard de la délibération de la CCLO du 26 septembre 22

Au chapitre 77 : Produits exceptionnels

Compte 778 « Autres produits exceptionnels » : +19 163,80€ : Il s'agit principalement d'un remboursement de charges de la taxe sur les salaires, somme qui a été mise en attente de la décision des services des impôts concernant notre assujettissement

Soit une Décision Modificative en RECETTES de fonctionnement de : + 31 820,69€

Qui ramène à un budget de 644 071,22€

En DEPENSE de fonctionnement :

Au chapitre 011 : Charges à caractère général :

Il est proposé des réajustements de lignes pour équilibrer le budget suite aux nouvelles dépenses et réductions budgétaires :

Compte 6041 Editions : -4000€

Compte 6042.0 Prestations de services : + 490.27€

Compte 6042.1 : prestations de services activités commerciales : permet de financer les prestations intégrées à nos produits touristiques (groupes, séjours individuels...)

Compte 6061 : Fournitures non stockable : + 760€ : estimation de la hausse de l'énergie pour nos bâtiments

Compte 6066 : Carburant : + 1000€ : estimation de la hausse du carburant

Compte 6135 : locations mobilières : suppression d'une location d'un second véhicule pour l'été pour assurer nos nombreux déplacements liés à la saison

Compte 6233 : Foires et exposition : baisse de notre participation à l'opération de communication Bx fête le vin

Compte 6238 : Divers publicité : réduction des accueils de presse de l'été et de l'automne, notamment réduction de nombre d'accueil d'influenceurs

Compte 6257 : Frais de réception : -800€ : suppression réception professionnelle (convivialité comité de direction/salariés, collègues externes...)

Compte 6261 : Affranchissement : + 150€

Compte 6262 : Frais de télécommunication : + 250€ (dont passage fibre Monein)

Compte 637 : Autres impôts : -300€ : conséquence sur la baisse des entrées de la visite de l'église

Soit un total de : - 1 845.93€

Au chapitre 012 : Charges du personnel

6411 : Salaires et charges : + 4 666,62€ : salaire apprentissage, en parallèle aide de l'Etat déjà positionnée en recette

645 : Charges : + 26 500€ : concerne le paiement de la taxe sur les salaires de toute l'année 2021

Compte 6413 : gratification stagiaires : + 2 500€ : accueil stagiaires d'été : 1 master 6 mois, 1 master 4 mois, 1 licence 4 mois

Soit un total de : + 33 666.62€

Soit une Décision Modificative en DEPENSE de fonctionnement de : + 31 820,69€

Qui ramène à un budget de 644 071,22€

Cette Décision Modificative n'impacte pas la partie investissement

Débat et propos tenus en séance :

De vifs échanges ont eu lieu en séance .. .

Il a été rappelé que la subvention de compensation prévisionnelle de la CCLO de 443 000 € (subvention de fonctionnement + reversement de la taxe de séjour) a été maintenue et demeure telle que prévue au budget en intégrant l'augmentation de la taxe de séjour ...

Certains déplorent que face à l'augmentation des charges, cette augmentation de la taxe de séjour perçue par la CCLO n'ait pas été versée à l'OT . ils se sont abstenus .

M Ducos précise que si la taxe de séjour venait à baisser il proposerait au vote des élus de maintenir l'ensemble à 443 KE

L'inflation subie cette année, qui va vraisemblablement se poursuivre en 2023, nous contraint à faire preuve de créativité. C'est pour cela à nouveau que le président propose de lancer un processus de partage des plans d'actions 2023 par filière, puis en comité de direction.

Après un large débat, le président propose le vote à main levée :

Contre : 0 / Abstention : 3 : Didier Corre, Céline Lembezat, Delphine Chériti / Pour : 6

Le comité de direction, après en avoir délibéré à la majorité soit **06 voix POUR**,
ADOPTE la décision modificative n°2
ET CHARGE la directrice de son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président
Christian LOMBART



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pau le :

Nombre de document joint : 2

